



REGLEMENT SPORTIF 2024-2025

Les compétitions benjamins et minimes des Hauts-de-Seine

Cette compétition standard cherche :

- A permettre l'expression de l'épanouissement du joueur vers la pratique de la compétition
- A développé la pratique du plus grand nombre.
- A rendre cohérent le circuit de compétitions au sein du département

1. Etendue du règlement

Champ d'application

Le Comité départemental de badminton des Hauts de Seine (Comité92) organise chaque saison un circuit d'étapes ouvert à la catégorie Benjamin et Minime, étant entendu que les participants doivent être licenciés dans un club du COMITE 92.

Le présent texte a pour objet de définir les conditions de participation, les modalités d'engagement et le déroulement du circuit des « Compétitions Benjamins et Minimes des Hauts de Seine ».

2. Les règles

Le circuit des Compétitions Benjamins des Hauts de Seine se déroule selon les règles conjointes de la Badminton World Federation et de la FFBAD énoncées dans le Règlement Général des Compétitions (RGC). Elles sont complétées par le présent règlement.

3. Critères de participation

3.1. Licences

Seuls peuvent être admis à participer à cette compétition, les joueurs régulièrement licenciés à la FFBAD pour la saison en cours et ne faisant l'objet d'aucune suspension pour ces compétitions.

Les joueurs devront être dûment licenciés le jour de leur inscription.

En dernier ressort, la licence devra être en conformité le jour de la confection des tableaux (cas de la 1^{ère} compétition du circuit).

3.2. Participation

La capacité d'accueil pour cette compétition est limitée, et pourra varier selon les saisons.

La capacité retenue dans ce règlement est basée sur un gymnase avec 5 terrains, les quantités pourront être modulées si la compétition se déroule dans un gymnase à 6 ou 7 terrains.

En cas d'inscriptions dépassant la capacité maximale d'accueil, les critères suivants seront à retenir :

- Tous les clubs du département devront être représentés de manière égalitaire dans les tableaux



REGLEMENT SPORTIF 2024-2025

Les compétitions benjamins et minimes des Hauts-de-Seine

- Toutefois, en cas de places vacantes, une sélection sera effectuée parmi les clubs ayant des joueurs/joueuses encore disponibles dans la liste des inscriptions, par l'intermédiaire d'un tirage au sort en alternant les clubs inclus dans le tirage à chaque étape du circuit.

Exemple : si 2 places non attribuées et 3 clubs peuvent fournir des joueurs dans une étape, tirage au sort.

Sur l'étape suivante, si le cas se reproduit, les clubs ayant remporté le tirage au sort à l'étape précédente seront exclus du nouveau tirage afin de respecter une équité entre les clubs.

En cas d'inscriptions supérieures au nombre maximum de joueurs ou de joueuses défini, une liste d'attente sera mise en place.

3.3. Vérifications

Le secrétariat du Comité92 doit vérifier par tous les moyens appropriés l'application des précédents articles.

4. Modalités d'inscription

4.1. Inscriptions

Les inscriptions seront possibles sur badnet par les responsables clubs.

Néanmoins à défaut d'inscriptions sur badnet, les responsables clubs peuvent envoyer à "secretariat92@gmail.com" la feuille d'inscription disponible sur le site du comité dûment complétée.

Les joueurs devront être inscrits par ordre de préférence par les responsables Jeunes des clubs du département.

La date limite d'inscription est 22 jours avant la Compétition.

A J-20, le fichier des inscriptions sera validé par le secrétariat, les licences vérifiées et les joueurs suspendus seront désinscrits.

La liste des joueurs retenus sera envoyée à J-17 au responsable Jeunes du Comité, le tirage au sort sera effectué à J-15 et la publication des joueurs retenus sera effectuée sur le site web du Comité 92 et diffusée aux responsables Jeunes des clubs à J-10.

4.2. Convocations

Les convocations seront disponibles 10 jours avant la compétition sur le site du COMITE 92.

Chaque responsable Jeunes des clubs sera informé de cette mise en ligne dans ce même intervalle.



REGLEMENT SPORTIF 2024-2025

Les compétitions benjamins et minimes des Hauts-de-Seine

4.3. Coût d'inscription

Le coût d'une inscription à une étape du circuit est de 10 euros.

4.4. Accompagnateurs

En application de la réglementation ministérielle sur l'accompagnement des mineurs, les joueurs doivent être accompagnés d'au moins un délégué majeur nommé par leur club et présent pendant la durée de la compétition. La feuille d'inscription devra mentionner le nom du référent Jeunes du club et son numéro de portable. Le secrétariat transmettra la liste des référents jeunes et numéros de portable aux JA et à l'organisation locale de la compétition.

Le juge arbitre pourra interdire la compétition aux joueurs se présentant sans délégué du club à la compétition.

5. Tableaux

5.1. Nombre de Tableaux

Par principe, les joueurs seront répartis en 3 groupes de niveau constitués de 24 joueurs maximum pour les garçons.

Pour les filles, les 3 groupes seront constitués de 12 joueuses maximum.

A noter que la répartition des groupes s'effectuera en fonction du nombre d'inscrits ainsi que du niveau global (moyenne CPPH des participants à la date limite d'inscription).

Les « bons » poussins de 9 ans pourront s'inscrire aux compétitions benjamins à certaines conditions

- Avoir l'accord de leur entraîneur
- Connaître les règles du jeu et savoir compter les points
- Etre capable de jouer sur grand terrain et grand filet

En cas d'inscriptions supérieures à la capacité de la salle, une liste d'attente sera mise en place.

5.2. Forme des tableaux

Tous les tableaux se jouent en poule suivie de phases finales en élimination directe

Dans la mesure du possible et si le nombre d'inscrits le permet, les catégories seront séparées. Il y aura 3 niveaux cadets et 3 niveaux juniors.



REGLEMENT SPORTIF 2024-2025

Les compétitions benjamins et minimes des Hauts-de-Seine

5.3. Désignation des têtes de séries

Les têtes de séries seront désignées par le Juge Arbitre de l'étape sur la base du **CPPH**.

5.4. Logiciels informatiques

Chaque Compétition Benjamins et Minimes des Hauts de Seine doit être gérée par un logiciel recommandé par la FFBAD.

6. Modalités d'organisation

6.1. Horaires

Chaque Compétition Benjamins et Minimes des Hauts de Seine devra se dérouler sur les plages horaires suivantes, remise de récompenses incluse :

- Le samedi de 13h à 20h
- Le dimanche de 8h30 à 19h.
- Chaque tableau se déroulera sur une seule journée

6.2. Affichages

Le présent règlement doit être affiché dans tous les gymnases ainsi que les codes de conduite joueurs, coachs/entraîneurs/officiels, le règlement sur les cartons, la circulaire sur les forfaits, la circulaire sur les tenues.

Les tableaux affichés dans les gymnases doivent être actualisés après chaque tour de jeu.

6.3. Volants

Les volants plastiques sont prioritaires entre 2 joueurs non classés et sont à la charge des participants.

Les volants plumes sont également à la charge des joueurs à part égale.

Les volants plumes doivent être homologués et classés au minima en catégorie standard par la FFBAD (liste annuelle publiée sur le site fédéral).

Les autres modalités concernant les volants répondent aux critères de l'article 18 du RGC.

Si un joueur ne possède pas de volants, le Comité 92 fournira le nombre de volants utiles au match et les facturera au club concerné.

6.4. Salles

Pour chaque Compétition Benjamins, le club délégué à l'organisation devra proposer une salle comportant un minimum de 5 terrains (7 terrains de préférence). Deux clubs peuvent s'associer pour l'organisation d'un Compétition Benjamins en prenant en charge une des journées.



REGLEMENT SPORTIF 2024-2025

Les compétitions benjamins et minimes des Hauts-de-Seine

La compétition Benjamin et Minime du 14 et 15 décembre 2024 se déroulera au Gymnase Armand Sylvestre, 188 rue Armand Sylvestre 92400 COURBEVOIE sur 7 terrains.

Dans le cadre de l'article 2.7.2 du RGC, l'arbitrage pendant la compétition est laissé à l'initiative du club délégué à l'organisation.

Cet arbitrage peut être réalisé par de jeunes arbitres ou des officiels de l'UNSS.

La nomination du Juge Arbitre et de ses adjoints sera proposée par le Comité 92. La compétition Benjamins du 14 et 15 décembre 2024 sera juge-arbitrée par Olga PETROVA et le GEO est Léa PALASSE.

6.5. Forfaits

Le règlement général des compétitions sera appliqué par le COMITE 92. Conformément à la procédure OPS_Reglement_forfaits_2023-2024_v1

6.6. Assistance médicale

Les dispositions de l'article 21 du RGC doivent être appliquées à minima.

6.7. Transmission des résultats

Le représentant du club accueillant la compétition du Comité 92 a la charge d'envoyer une copie du fichier de gestion informatique à la fin de la compétition par email au secrétariat du Comité 92 : secretariat92@gmail.com ainsi qu'au juge arbitre de la compétition.

7. Application du présent règlement

Les organisateurs délégués, les juges-arbitres de ces compétitions et les dirigeants des clubs participants s'engagent à respecter et faire respecter le présent règlement.

Le Comité 92 se réserve le droit d'y apporter des modifications en cas de nécessité.

8. Litiges

Tout litige survenant dans le cadre de l'application de ce règlement relève de la Commission Litiges du Comité Départemental de Badminton des Hauts de Seine.